



## Note Parcs naturels régionaux

### Programme régional Forêt Bois.

Le Plan biodiversité -PB (Comité interministériel biodiversité du 4 juillet 2018, s'intitule « Reconquérir la biodiversité, une question de survie pour nos sociétés »

Il se présente en 6 axes stratégiques :

- Axe 1 Reconquérir la biodiversité dans les territoires
- Axe 2 Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
- Axe 3 ; Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
- Axe 4 : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité
- Axe 5 : Connaître, éduquer, former
- Axe 6 : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

et 24 objectifs à décliner dans l'ensemble des politiques sectorielles sur le territoire national et ultramarin.

Le Plan régional Forêt-Bois est construit en quatre axes déclinés de la manière suivante :

- Axe 1 : Renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois au bénéfice du territoire régional
- Axe 2 : Renforcer la gestion durable de la forêt
- Axe 3 : Renforcer la protection des forêts contre les risques
- Axe 4 : Faire partager les enjeux de politique forestière dans les territoires

Les Parcs naturels régionaux représentent aujourd'hui 11 % de la superficie régionale

La Région Nouvelle Aquitaine soutient l'action des cinq Parcs Naturels Régionaux

- Pnr des Landes de Gascogne
- Pnr du Marais poitevin
- Pnr Périgord-Limousin
- Pnr de Millevaches en Limousin
- Le Parc du Médoc, en préfiguration devrait voir le jour d'ici fin 2018.

L'action des Parcs, s'organise autour de Charte de Parcs,. Ce sont des projets de territoire, élaboré en

concertation, d'une durée de 15 ans. (<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/contrats-avec-quatre-parcs-naturels-regionaux-pour-2018-2020.html>)

Les missions des Parcs naturels régionaux, sont précisées par le code de l'environnement à l'article R333-1 :

*« I. - A l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.*

*II. - Le parc naturel régional a pour objet :*

*1° De protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;*

*2° De contribuer à l'aménagement du territoire ;*

*3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;*

*4° D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;*

*5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. »*

Par conséquent, l'ensemble des axes du projet de Plan Régional Forêt –Bois entre en résonance avec les préoccupations portées par les territoires de Parcs, traduites dans leur de Charte.

Axe 1 : Renforcer la compétitivité de la filière forêt-bois au bénéfice du territoire régional

- Investir pour mieux valoriser la ressource bois régionale

c) Développer l'usage du bois local dans la construction et sur les autres marchés

Axe 2 ; Action 34 du PB : « La stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) vise à réduire puis à stopper d'ici 2030 l'impact des importations françaises sur les phénomènes de déforestation, de dégradations des forêts tropicales, de conversion d'écosystèmes et de changement d'affectation des sols indirect »

Le PRBF répond ici à l'objectif fixé par le PB.

2) Investir pour la modernisation des entreprises et pour améliorer leur positionnement sur les marchés

a) Accompagner l'adaptation et la restructuration des entreprises (exploitation et transformation)

*« Le secteur de l'exploitation forestière demande un soutien particulier compte-tenu de sa structuration en petites et très petites entreprises et du poids des investissements matériels Les aides au soutien de renouvellement de machines sont élargies à partir de 2018 aux petites entreprises.. »*

Les Parcs naturels régionaux sont situés dans zone très rurales, les acteurs économiques y sont nombreux et leur rôle est essentiel aux territoires. Les entreprises y compris dans le domaine forestier sont le plus souvent de petites ou moyennes entreprises.

Elles rencontrent des difficultés en termes de mise aux normes et n'ont pas la capacité à investir dans les domaines de R&D.

Le PRFB doit veiller à adapter les dispositifs d'intervention à leurs spécificités et contribuer ainsi au maintien d'activités sur les territoires qui fournissent la ressource. Sur les secteurs à forts enjeux environnementaux le PRFB doit mentionner clairement un encouragement au développement de la petite mécanisation. Ceci peut de plus intéresser les petites entreprises de travaux forestiers et se justifie au regard du plan stratégique biodiversité et de Charte de Parc.

Cette proposition est convergente avec l'action 48 du PB « Agir pour la préservation de la biodiversité des sols » prévention de l'érosion, du tassement, maintien de la qualité.

Le PRFB en encourageant les entreprises dans une démarche RSE pourrait également répondre aux objectifs des actions 30 et 34 du PB. (incitation à qualifier l'empreinte écologique, suivi des importations, lien avec un impact sur les forêts tropicales, etc.)

Axe 2 : Renforcer la gestion durable de la forêt

1) Favoriser les actions contribuant à augmenter les surfaces de forêts gérées de façon durable

- Adapter les documents de gestion durable à l'évolution nécessaire des sylvicultures

Action 46 du Plan biodiversité stipule « L'intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière sera renforcée. »

propose de développer le dispositif des annexes vertes aux Schémas régionaux de gestion sylvicole pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion sylvicole. , Les Plans Simples de Gestion et plus généralement les documents de gestion durable pourraient prendre en compte des mesures qui favorisent la biodiversité par des mesures concrètes. (Par exemple, le mélange d'essences, la présence d'arbres riches en micro-habitats , lierre, cavités à pic, le maintien de gros bois , mort au sol, et d'un sous-bois moyennement dense. )

Ceci pourrait être ajouté aux Fiches Action 19 et 22.

b) Regrouper la gestion forestière de façon compétitive

Le regroupement en matière de gestion forestière ne doit pas être seulement regardé à l'aune de la compétitivité. En effet, ce peut être également l'occasion de mobiliser différemment du bois sur des sites remarquables dans le cadre d'une gestion réfléchie également au regard des enjeux de paysage et de biodiversité. (en accord avec le point suivant)

2) Promouvoir une sylviculture de précision, économiquement performante et prenant en compte les enjeux environnementaux

b) Définir et développer une sylviculture de précision

« Concernant les enjeux environnementaux, les itinéraires sylvicoles viseront à favoriser la résilience des peuplements et leur adaptation au changement climatique. Ils proposeront des actions de préservation de la biodiversité et des milieux (zones humides, ripisylves, îlots de sénescence, ...) ».

Il serait intéressant au cas par cas de proposer de laisser sur certaines parcelles à forts enjeux environnementaux des espaces en non gestion, îlots de vieillissement forêt de forte pente difficile d'exploitation. Ces itinéraires visant à augmenter la résilience des écosystèmes doivent aussi proposer un mélange d'essences pied à pied, de la sylviculture irrégulière, un couvert continu...

L'axe 2 du PB –Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité –Action 22 : Réduire l'usage des pesticides tout en accompagnant les exploitants et les filières

## -Action 23 Renforcer la protection des pollinisateurs

Le développement d'une sylviculture de précision, intégrant mieux encore les enjeux environnementaux doit accompagner le développement d'itinéraires sylvicoles favorisant les pollinisateurs (essences compagnes par exemples). Des écosystèmes plus résilients seront nécessairement moins sensibles aux attaques. Pour les itinéraires plus classiques, le PRFB doit identifier comment il encouragera l'utilisation de moyens de lutte non polluants, des techniques de dégagement plus protectrices ... etc.

### 3) Investir dans le renouvellement des forêts et l'amélioration des peuplements

« L'objectif est de relancer la dynamique de gestion des forêts en revalorisant les terrains occupés par des peuplements de faible valeur économique et d'améliorer la qualité des peuplements et des bois produits pour répondre à la demande de la filière. »

Certains peuplements à faible valeur économique peuvent présenter une haute valeur environnementale. Cette valorisation ne doit pas être appréciée uniquement pour répondre aux enjeux de la filière mais aussi à l'ensemble des enjeux sociétaux. La transformation des accrues forestières n'est pas la seule option. Le PRFB doit s'attacher à préciser le champ des possibles dont l'amélioration, l'enrichissement ... en essences diverses..

### 4) Former et accompagner les propriétaires forestiers privés, les gestionnaires forestiers et les élus (propriétaires forêt publique, aménageurs, prescripteurs)

L'axe 5 du PB « Connaître, éduquer, former »

L'action 76 prévoit notamment le déploiement d'un plan de formation vers des secteurs clés (magistrature, haute fonction publique, etc.) et des partenariats spécifiques avec le réseau des grandes écoles agronomie, eaux et forêts, etc.

La Région Nouvelle Aquitaine est riche en lycées professionnels (lycées agricoles et forestières, métiers du bâtiment, école de Design...) . Le PRFB pourrait établir un lien entre les différentes politiques régionales et favoriser l'intervention de professionnels (dont les écologues des Parcs) dans la formation des jeunes. Ces interventions intéresseraient de fait autant l'amont que l'aval. (connaissance des enjeux, itinéraires sylvicoles, prise en compte des enjeux environnementaux, matériaux bois....) Ces actions très transversales peuvent nourrir plusieurs mesures du PRFB.

Des actions doivent bien entendu être conduites à l'attention du grand public notamment pour améliorer le dialogue entre filière et citoyens et améliorer la compréhension des métiers de la forêt dans leur diversité. Mettre également à profit cette action pour vulgariser la forêt et la sylviculture auprès des scolaires et du grand public.

« Les animations territoriales qui dynamisent les filières locales »

Au-delà de la dynamisation des filières locales, les animations territoriales favorisent la prise en compte de l'ensemble des politiques sectorielles et la mise en réseau. Ceci est favorable à une meilleure compréhension des enjeux et de la filière forêt-bois en particulier.

### **Reprise des éléments envoyés dans la note des parcs naturels régionaux.**

Enjeu 2 et 3 – Faire valoir la place de la forêt dans les politiques territoriales et faire émerger les projets locaux valorisant la forêt et le bois

L'animation forestière à l'échelle de territoire et dans la durée est essentielle. C'est un relais de terrain et un impulsor de partenariats variés qui a prouvé son efficacité sur de nombreux territoires. Pour cela, reprendre l'exemple du Limousin. Il est impératif de conserver dans le PDR NA la mesure FEADER qui permet de dégager de l'ingénierie et animation en particulier pour les territoires très ruraux où la forêt

est un des axes préférentiels du développement des territoires.

Cette animation confiée au territoire permettra de fait d'intégrer la filière dans les documents d'aménagement et de planification du territoire. En effet, si des élus portent une animation – donc une stratégie forestière – la prise en compte de l'enjeu forestier en transversalité dans la politique publique se fera naturellement. Ce n'est pas une question de communication mais une question d'implication. Tant que la forêt sera à part des territoires, qu'il n'y aura pas de travail en commun, il n'y aura pas d'autre prise en compte de la forêt dans la planification territoriale que sous l'angle du paysage et du loisir (donc les axes qui ne permettent pas le développement de la filière).

Si on pense ne travailler ce point que sous l'angle de la communication, on retombe dans le travers à éviter qui est rappelé ici dans l'enjeu 1 : le fait de transmettre un message qui ne réponde pas aux attentes et aux motivations de la société, et donc qui ne sera pas entendu.

« Le travail d'animation de proximité permet aussi un dialogue renforcé avec les élus locaux et les agents du territoire ». Au-delà du dialogue, la gestion d'un massif devrait s'effectuer dans un cadre partenarial réunissant la filière bois mais aussi d'autres acteurs du territoire au travers d'un document cadre comme peut l'être une charte forestière de territoire.

#### 5) Valoriser les services écosystémiques liés à la forêt et à sa gestion durable

« Préservation de la qualité des sols, des eaux, de l'air par la captation et le stockage du carbone, substitution d'utilisation de ressources fossiles et donc réduction des émissions des GES, protection contre les risques naturels, protection contre l'érosion/du trait de côte. »

La forêt offre d'autres services écosystémiques que le sol et le carbone. Il serait bon de faire une approche selon les 4 types définis par l'Europe (approvisionnement, régulation, culturel et assistance).

Concernant les services identifiés il s'agira de s'attacher à mettre en place des analyses pluridisciplinaires les plus objectives possibles et intégrant l'ensemble du cycle d'un produit (de la gestion à son usage) dans le cas du carbone par exemple.

L'action 24 vise à mettre en place des PSE. L'action est visiblement orientée vers les seuls agriculteurs.

#### 6) Renforcer et mettre à disposition les connaissances en matière de biodiversité

L'action 74 du PB vise à développer un réseau ambitieux d'observateurs (observatoire national de la biodiversité) .Le monde agricole est fortement ciblé. La profession forestière pourrait s'impliquer progressivement (sensibilisation des ETF ), ce qui pourrait à terme modifier le regard porté par le citoyen sur cette activité.

Axe 4 : Faire partager les enjeux de politique forestière dans les territoires

##### 1) Préserver le foncier forestier et les continuités écologiques forestières

« Le territoire neo-aquitain, très attractif, est confronté à des enjeux importants en matière de foncier et d'occupation du sol. 12 ha y sont artificialisés chaque jour »

Conformément à l'action 11 du plan biodiversité, la région Nouvelle Aquitaine pourrait porter un des 10 projets innovants en matière de désartificialisation ou renaturation des sites dégradés.

Le PB évoque des secteurs urbanisés, des friches commerciales ou industrielles : en périphérie de zones urbaines des plantations pourraient être réalisées : stockage carbone, espace récréatif, continuités écologiques, etc.

« Les politiques de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur de la préservation du foncier forestier

doivent donc être renforcées, selon les principes "d'éviter, réduire, compenser". Le SRADDET met cet enjeu en avant. »

L'organisation du foncier qu'il soit agricole ou forestier passe par la mise en place de documents d'urbanisme exigeants. C'est dans ce cadre que la collectivité peut développer une politique ambitieuse de maintien des espaces naturels, agricole et forestier.

L'aide à l'acquisition de forêt par les collectivités permettrait :

- de doter des communes rurales d'une source nouvelle de revenus ou d'investissements
- d'améliorer la perception et la compréhension des élus sur l'activité forestière et ses contraintes ;
- de mieux prendre en compte les continuités écologiques
- d'avoir un support de sensibilisation facile à utiliser pour parler aux habitants, aux scolaires...
- de mieux prendre en compte les aménités dans un espace « public »

Le rôle de l'élu est essentiel, à de nombreux niveaux, en tant que consommateur et qu'aménageur du territoire et surtout en tant que représentant du territoire

L'action 90 du PB prévoit l'amélioration de l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser » pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité à travers des actions concrètes.

Ce paragraphe mérite une rédaction prudente. En effet, si globalement chacun s'accorde à penser que l'ensemble du foncier forestier doit être conservé, au plan local et pour certains territoires, il y a nécessité de prévoir une souplesse (à la marge) entre espaces forestier et agricole. Cette « bourse aux boisements compensateurs » doit définir des secteurs d'intervention géographique territorialisés au regard des enjeux. Il est en effet impensable qu'un projet de déboisement en périphérie de ville, soit compensé en milieu très rural boisé parfois dans certaines communes à 80%.

### 3) Conforter les politiques forestières territoriales et communiquer sur les enjeux

« De telles ambitions nécessitent de favoriser le dialogue au sein des territoires avec les décideurs et les citoyens afin de susciter le développement de politiques locales en faveur de la forêt et de la valorisation du bois, et d'améliorer la compréhension et l'acceptabilité des démarches. »

Il nous paraît essentiel d'envisager pour cet enjeu une réelle réciprocité : sensibiliser le grand public, les élus, à la gestion durable des forêts, ET sensibiliser les acteurs de la filière bois aux attentes des habitants (légitimes) et enjeux que la forêt constitue pour la société. A ce jour, les notions de durabilité et de multifonctionnalité ne sont suffisamment partagées entre la filière bois et la société, et toute action de sensibilisation ne fonctionnera que de façon limitée, ne répondant pas aux attentes des gens.

Cette nécessité se retrouve dans le relevé de décision concernant le besoin de « coconstruire », cependant il faut veiller à ce que la co-construction ne porte pas uniquement sur la thématique « comment faire en sorte que le public apprécie la gestion forestière », et plutôt « quelles sont les relations entre la gestion forestière et la société, et comment les améliorer ».

Pour communiquer, la filière forêt-bois doit s'appuyer sur les autres acteurs des territoires, en particulier pour les zones de ressources.

A ce titre les Chartes forestières de territoire représentent un levier et favorisent la mise en réseau des différents acteurs. « La mise en place de ces outils territoriaux nécessite un pilotage et une animation par

les territoires pour coordonner les différentes actions, accompagner les projets, réaliser un suivi et une évaluation des démarches engagées ».

Ce positionnement outre le fait qu'il favorise dialogue et compréhension, s'inscrit dans le champ de l'action 3, du PB qui vise à accompagner des territoires engagés pour la nature. Les Chartes forestières, Chartes de Parc sont des atouts majeurs pour proposer des projets ambitieux associant tous les acteurs. Les Parcs sont des territoires d'innovation et d'expérimentation. Le PRFB gagnerait à les identifier en tant que tels dans la plupart des fiches action.

Le PRFB pourrait d'ores et déjà soutenir le développement de contrats de réciprocité entre zones ressources et zones de consommation.